



Commission des dynamiques territoriales

- 114 Transport routier interurbain

114 Transport routier interurbain Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/10

Service Chef de file :

M420 - Service des transports

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Les compétences réglementaires issues du Code des Transports ont conduit le Département du Bas-Rhin à assurer le transport pour l'année 2014-2015 de plus de 41 000 élèves de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, ceci grâce à 286 lignes scolaires et 43 lignes du réseau 67. Ce sont plus de 600 autocars qui sillonnent quotidiennement notre département. Les dépenses globales relatives au transport des scolaires s'élèvent ainsi à 29 M€ annuels, soit un peu plus de 725 € par élève et par an.

Le présent rapport a pour objet d'établir des propositions financières pour le Budget Primitif 2016 en ce qui concerne les missions de transport scolaire et de transport routier interurbain dévolues aujourd'hui au Département, ainsi que de définir le montant de la subvention de fonctionnement du budget annexe des transports.

Ventilation des propositions de crédits par modes d'action				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1141	F	Réseau 67	44 831 094,03	45 312 291,36
1141	I	Réseau 67	480 992,00	15 000,00
1143	I	Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois (TSPO)	2 000 000,00	3 500 000,00

Préambule

Les compétences réglementaires issues du Code des Transports ont conduit le Département du Bas-Rhin à assurer le transport pour l'année 2014-2015 de plus de 41 000 élèves de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, ceci à travers 286 lignes scolaires et 43 lignes du Réseau 67. Ce sont plus de 600 autocars qui sillonnent quotidiennement notre département. Les dépenses globales relatives au transport des scolaires s'élèvent ainsi à 29 M€ annuels, soit un peu plus de 725 € par élève et par an.

Le Réseau 67, qui maille le territoire en complément du réseau ferré existant, affiche une fréquentation de haut niveau par rapport aux autres réseaux d'autocars départementaux, ceci grâce à une offre tarifaire très avantageuse (depuis la tarification unique à 2€ en 2012) et à un réseau de bonne qualité (fréquences, qualité du matériel roulant, information voyageurs, billettique, ...). On note ainsi une progression constante de la fréquentation de l'ordre de 5 % chaque année depuis la tarification unique de 2012.

Cette bonne santé ne masque néanmoins pas des disparités locales et des lignes sous-fréquentées qui ont conduit depuis 2013 à évaluer et adapter le réseau afin qu'il soit le plus efficace possible, à moindre coût. Deux étapes successives d'évaluations du Réseau 67 ont été menées en septembre 2013 et septembre 2014 et ont permis une baisse substantielle des dépenses de fonctionnement.

Malgré la hausse de la TVA de 5,5 % à 10 % et malgré la réforme des rythmes scolaires, le coût global de l'activité transport a sensiblement diminué depuis 2012 passant de crédits votés en fonctionnement de 48,35 M€ en 2012 à 44,652 M€ en 2016 (il faut en effet déduire du BP 2016 indiqué dans le tableau ci-dessus les frais de personnel et de structure liés au budget annexe depuis sa création en 2015, soit 660 k€). Ces crédits ont également diminués depuis 2015, l'année 2015 ayant nécessité des compléments budgétaires en décisions modificatives portant le niveau de crédits disponibles au-delà de ce qui est demandé pour 2016.

Par ailleurs, pour la rentrée 2016, une nouvelle phase d'optimisation du Réseau 67 est envisagée permettant d'aboutir à une économie globale estimée à 800 000 € par an, soit 250 000 € pour les 4 mois s'étendant entre septembre et décembre 2016. Les commissions territoriales ont approuvé la démarche en cours, qui se poursuivra début 2016 avec les conseillers départementaux concernés par l'analyse fine des lignes à optimiser avant une phase de concertation avec les élus du territoire.

En ce qui concerne l'activité du Conseil Départemental en matière de Transports, l'année 2016 sera une année de transition et de discussions avec la Région à laquelle cette compétence doit être transférée en 2017 (1^{er} janvier 2017 pour le Réseau 67, et 1^{er} septembre 2017 pour le transport scolaire, en dehors de celui des élèves et étudiants handicapés). Les négociations vont s'entamer cette année, pour définir l'ensemble des moyens humains, matériels et financiers qui feront l'objet de ce transfert. Le Département restera néanmoins un partenaire de premier plan, en tant que gestionnaire des établissements scolaires du second degré, en particulier sur les réflexions autour des modifications de cartes scolaires.

Le budget de l'activité transport repose sur les principaux postes de dépenses suivants :

Investissements :	15 000,00 €
➤ crédits liés à l'activité des lignes interurbaines départementales (équipements des cars)	15 000,00 €
Fonctionnement :	45 312 291,36 €
➤ contribution financière à la DSP interurbaine (25 lignes du Réseau 67 et gestion de la gare routière des Halles à Strasbourg), qui accueille 80% des voyageurs non scolaires du département	9 630 000,00 €
➤ subvention de fonctionnement au budget annexe des transports	31 032 791,36 €
➤ compensations tarifaires à la CTBR, titulaire de la DSP du bassin de Strasbourg, du fait des réductions sur les tarifs accordées à certains clients par le Conseil Départemental (Scolaires, Interjeunes, Intermobilité, ½ tarif si abonnement de travail SNCF...)	257 850,00 €
➤ application des accords sur les tarifications combinées et intégrées avec l'Eurométropole de Strasbourg	1 050 000,00 €
➤ gestion et fonctionnement de la billettique Badgé	540 000,00 €
➤ actions de promotion sur le Réseau 67	30 000,00 €
➤ subvention de fonctionnement aux transports à la demande mis en œuvre par les communautés de communes (13 en service)	170 000,00 €
➤ fonctionnement de la centrale départementale d'informations et de réservation Infos Réseau 67	100 000,00 €

➤ participation au fonctionnement du système d'information multimodal régional (www.vialsace.eu), service internet commun aux 10 autorités organisatrices de transports collectifs en Alsace	100 000,00 €
➤ dépenses d'entretien du matériel	81 000,00 €

1143 – Transport en Site Propre Ouest (TSPO) – Bus Express Crédits proposés pour le BP 2016 : 3 500 000 €

La première section du projet de TSPO, entre Wasselonne et Ittenheim, est inscrite pour 30 millions d'euros HT au Contrat de projets Etat-Région (CPER). Les travaux de cette section ont été déclarés d'utilité publique le 16 janvier 2012. Depuis, les travaux sont réalisés par tranches fonctionnelles successives. Le terminus (à Wasselonne) et 250 places de parkings relais sont en service depuis 2013. Des aménagements préparatoires de giratoires et des dégagements d'emprises ont été achevés en 2014 à Wasselonne et dans le Kronthal. Deux tranches (sur trois) d'aménagements, nécessaires pour réguler le trafic de Furdenheim à Ittenheim, ont été réalisées en agglomération en 2014 et 2015.

Au fur et à mesure, des nouvelles stations d'arrêt ont été équipées d'abris (vélos et voyageurs) et de panneaux d'informations dynamiques en temps réel. Enfin, les achats fonciers sont achevés à 95%. Les dépenses totales engagées depuis l'origine s'élèvent ainsi à près de 12 M€ HT.

Des bénéfices immédiats ont été constatés sur le réseau, malgré quelques congestions routières récurrentes :

- une pratique renforcée du report modal vers les P+R (occupés à 90%) ;
- depuis 2010, un doublement du nombre de voyageurs sur la ligne 230 (500 000 voyages en 2014) ;
- un gain de régularité lié à la mise en place de voies réservées.

Le programme de travaux pour 2016 prévoit de finaliser l'aménagement du tronçon Furdenheim / Ittenheim et de poursuivre les actions foncières et d'équipement des quais engagées les années passées.

Il est proposé de ventiler les crédits 2016 comme suit :

- 20 000 € pour finaliser les acquisitions foncières en cours ;
- 30 000 € en faveur des crédits d'études, notamment les frais de contrôles qualité, de topographie et de coordination de sécurité lors du chantier ;
- 3 450 000 € pour finaliser l'aménagement complet du tronçon Furdenheim / Ittenheim, notamment les couloirs BUS entre Furdenheim et Handschuheim, nécessaires pour achever le dispositif de régulation du trafic dans ces traversées d'agglomérations. Les travaux comprendront la mise en service des feux tricolores de régulation à l'Ouest d'Ittenheim, au carrefour avec la RD718. Ces travaux comprendront également la réalisation d'une voie agricole au Nord de la RD1004 qui complètera celle déjà existante au Sud de la RD1004. Avec cet aménagement, le gain de régularité escompté pour le TC le matin sera de l'ordre de 3 à 4 minutes par rapport à la situation transitoire actuelle. La mise en service des feux tricolores du carrefour de la RD718 (route de Handschuheim) sécurisera également la traversée des piétons au droit de la station d'arrêt existante.

En parallèle à ces travaux portés par le Conseil Départemental, une deuxième section de travaux sur la RN4 et l'A351, sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat, devrait se traduire prochainement par la prise de décision d'utilité publique par le Préfet du Bas-Rhin, suite

à l'enquête publique menée à l'automne 2015 par les services de l'Etat. Le cofinancement de ces travaux par le Département est inscrit dans notre intervention en faveur du réseau routier national (1211 – Contrat de projets Etat-Région).

L'ensemble de ces éléments peut être synthétisé ci-dessous :

Section	Maître d'Ouvrage	Coût global inscrit au contrat	Montant mandaté au 31/12/2015	Reste à financer
Interurbaine entre Wasselonne et Ittenheim	Département	30 M€ (dont une participation de 42,5 % du CD)	13,47 M€ (dont 5,75 M€, soit 42,5 % pris en charge par le CD)	11 M€ (dont 4,675 M€, soit 42,5 % pris en charge par le CD) en se limitant dans un premier temps aux investissements les plus efficaces
RN4 – A351	Etat	36 M€ (dont 7,34 M€ de part CD)	0 €	36 M€ (dont 7,34 M€ pour le CD)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des dynamiques territoriales, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 114 - Transport routier interurbain ;
- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 032 791,36 € au budget annexe des Transports.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,



Frédéric BIERRY